



PROCÈS-VERBAL

19

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **VENDREDI 6 OCTOBRE 2017** à 11 h 15.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration

Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif et monsieur Christian Portelance, secrétaire corporatif adjoint, ainsi que messieurs Alain Brière et Pierre Vézina.

Les membres du conseil excusent l'absence de madame Elsie Lefebvre. Tous les autres membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 11 h 15, l'assemblée débute et elle est suspendue quelques minutes en raison d'une difficulté technique.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-317 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2017

PROPOSÉ par monsieur Pierre Gagnier
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2017-318 AUTORISER UNE ENTENTE
CONSORTIUM BOMBARDIER ALSTOM
FOURNITURE DE MATÉRIEL ROULANT MPM-10 POUR LE MÉTRO DE MONTRÉAL
STM-3909-10-10-38

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'entente relative au contrat STM-3909-10-10-38 pour la fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal avec le **CONSORTIUM BOMBARDIER ALSTOM**, jointe à la recommandation en annexe confidentielle.

CA-2017-319 RÉSILIER LE CONTRAT
ÉLATOR INC.
FOURNITURE DE MARCHES POUR DES ESCALIERS MÉCANIQUES ORENSTEIN &
KOPPEL (O & K)
STM-5096-06-15-56
RÉSOLUTION CA-2016-118

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la résiliation du contrat STM-5096-06-15-56, pour la fourniture de marches pour des escaliers mécaniques Orenstein & Koppel (O & K), adjudgé à **ÉLATOR INC.** le 4 mai 2016 (CA-2016-118).

CA-2017-320 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 11 h 35.

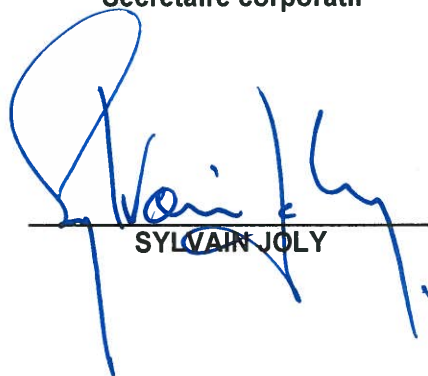
Les résolutions CA-2017-317 à CA-2017-320 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY